



## Mjie, demande d'aemo et abus des services

-----  
Par juuetjojo

Voilà je vous écrit pour avoir des avis, des conseils mais aussi des éclairage sur les éducateurs car j'ai bien du mal à comprendre comment fonctionnent ces gens?

J'ai accouchée à domicile, d'un petit garçon en parfaite santé, qui a eu son test de Guthrie, sa visite à 6 jours avec le pédiatre et une prise en charge de la sage femme que j'avais choisie dès le jour de la naissance et les suivants bien entendu?

La PMI a tenu à faire une enquête et nous rencontrer et a clôturer son enquête 3 semaines après... bien sûr cette première enquête était illégale et aujourd'hui ils disent qu'ils se sont déplacés à ma demande lol lol lol...

Par la suite, un procureur de l'autre bout de la France a fait un signalement et une enquête un peu plus officielle a été lancée... pour info, le procureur a fait un signalement, sans m'avoir jamais rencontré, ni mon fils bien sûr, suite à une condamnation de ma part sur sa région... j'ai été condamnée, je l'ai acceptée en tant que la plus de choses positives possibles mais avec précision, j'ai été condamnée sans être entendue (distance, finance et surtout menaces du co-accusé mon ex-conjoint très violent et un avocat désigné par le bâtonnier qui ne s'est même pas déplacé à l'audience et donc aucune des pièces ni chose que j'aurais pu dire n'ont jamais été examinées mais bon... j'ai été condamnée c'est un fait...

Lors de cette première enquête j'ai été estomaquée par les affirmations du conseil général... déni de grossesse (j'ai pu présenter le jour de l'audience la lettre de la sage femme PMI envoyée automatiquement suite à ma déclaration de grossesse) pire déni d'accouchement ??? alors là hormis que c'est totalement grotesque, c'est super grave... le déni d'accouchement a été invoqué une fois en France dans une cours de justice, bah avec moi deux, pour une meuf qui avait tué et jeté son bébé dans la fosse septique ???? quel rapport avec moi ???

au milieu de ces faits démontables en cours, il était dit que le papa aurait dit ça, bien que lui ait formellement démenti devant le juge (réaction de la magistrate, les services n'ont quand même pas inventé monsieur! bah si il mentent sur des faits vérifiables de façon ridicule et enfantines en quoi leurs allégations invérifiables seraient crédibles mais bon je suis pas juge je dois pas saisir la complexité du truc...

Du coup bien sûr le juge a suivi les réquisitions du service à savoir une nouvelle enquête une MJIE cette fois (oui je suis pire qu'une meurtrière et cela nécessite d'urgence une... investigation ??? drôle de demande du service en question mais passons...

Quand au déroulement de la MJIE, j'avais confiance, je me suis dit qu'il serait tout à fait extraordinaire de tomber deux fois, dans deux services différents, sur des incompetents d'un rare niveau... ERREUR

Ils ont contacté tout les intervenants auprès de moi et mon fils, en me diffamant et on transformant la situation à un point à peine croyable...

La on nage en plein grotesque ! le signalement du procureur, la demande d'enquête du juge, c'est transformer en : "le papa très inquiet de la violence possible de madame, a saisi, le magistrat et demandé une enquête ???

et ça a duré jusqu'à mi-avril, alors que la mesure s'arrêtait début mai... ils ont donc fait une enquête, pendant cinq mois, sur une affaire qui n'était pas la mienne avant de s'excuser et de reconnaître un malentendu (drôle d'expression pour une faute professionnelle inacceptable doublée de diffamation ce qui est illégal encore en France ??? )

Finalement ils ont demandé un mois supplémentaire, non pas pour nous recevoir et compléter l'enquête comme stipulé au juge mais pour partir en vacances... c'est sûr que ce mettez la pression au mois de mai lol ... et après un ultime rdv ils nous annoncent qu'ils n'ont pas détecté de danger dans la prise en charge de mon fils, ni chez le papa, ni chez moi mais demande une aemo car nos disputes pourraient avoir un effet néfaste sur lui...

LA dispute en question a eu lieu pendant nos vacances pour passer mon anniversaire en famille, suite à un message calomnieux de l'éduc... des excuses sur le fameux malentendu mais suivi de nouvelles affirmations farfelues sur le papa, et oui je cuisine et décor pour mon anniversaire, on me dit le gars manipulé, ment en arrière ça ça ça... oui je lui ai posé la question, un peu stupide de est ce que tu me manipules à la fin pcq eux disent la la la ... bon finalement c'était faux aussi... la formulation du moins était floue et j'ai mal compris... mais bon ils sont quand même intervenus, pendant mes

conges alors qu'ils le savaient et ont pourri un moment qu'ils savaient familial malgré notre séparation (le papa et moi sommes restés très proches et n'avons pas l'intention de judiciairiser notre séparation, et c'est quand même dingue que l'ase veuille nous y contraindre et chercher par tous les moyens à nous aliéner l'un contre l'autre...

voilà j'aimerais vos avis, vos conseils et éventuellement les pistes légales pour que je porte plainte car un an et demi d'enquête ça m'a souler (surtout parce que c'est des nazes absolues mais bon c'est jamais agréable de toute façon) mais l'aemo est hors de question qu'il prononce cette merde et je n'ai plus confiance.... avant que j'autorise à nouveau d'appeler mon entourage ou quoi que ce soit non non non ... ils ont trop démontré leurs nuisances et leurs incompétences et leur dangerosité...

est-ce qu'ils ont pensé à l'enfant avant d'appeler pendant les vacances ??? le petit m'a vu cuisiner, décorer, nous prendre la tête et la fête ne pourra jamais avoir lieu, tout le monde repartira fâché... c'est une maltraitance et une violence institutionnelle inadmissible sur mon fils... ils ont fait pleurer et traumatiser mon fils à un point indigne... est-ce normal sérieux ??? quel motif de plainte je peux utiliser car puisque ils veulent nous convoquer en justice sous des prétextes fallacieux et mensongers il est juste qu'ils se retrouvent en procédure également face à leurs contradictions et assume les fautes professionnelles intentionnelles ou pas des services à l'enfance du conseil général